

CPS un groupe de travail pour rien... et encore un...

Paris, le 28 janvier 2010

Le 22 janvier la direction générale a réuni un groupe de travail sur la problématique des CPS (Centre Prélèvement Service).

C'était donc la première rencontre après celle du 23 décembre 2009, où suite au mouvement de grève, l'administration nous avait fait des propositions. Ces deux jours de grèves ont été bien suivis dans les CPS (50% de grévistes lors de la dernière mobilisation).

Mais pour toutes les OS présentes nous étions loin du compte... (lire dépêche 09/81 du 24 décembre 2009).

Durant cette dernière rencontre le DG adjoint avait déclaré : « ce dossier des CPS devait être traité de façon spécifique ».

Nous nous attendions donc à pouvoir en discuter de nouveau, afin de dire à l'administration ce que les agents des CPS nous avaient donné comme mandat concernant les propositions du DG faites le 23 décembre 2009.

Toutes les organisations syndicales, après un premier tour de table, ont exposés leurs analyses des problèmes actuels et ont dit clairement que les offres faites par la direction lors du GT du 23/12/2009 n'étaient absolument pas à la hauteur de leurs attentes et du niveau de leur mobilisation. La direction a rejeté cette nouvelle demande de négociations car pour elle, tout avait été proposé le 24/12 et elle n'avait rien de plus à offrir aujourd'hui !!!

En clair la direction était venue pour nous exposer sa circulaire cadre et c'est tout ! (organisation du travail ; conditions de travail ; régime indemnitaire ; matériel et équipement ...)

L'EMPLOI

La CFDT a rappelé que la tendance de fond de l'administration lors de la période récente a consisté en la création de diverses unités à caractère industriel. L'objectif poursuivi est, bien entendu, de procéder à des réductions fortes d'emplois sur l'ensemble du réseau !!! A noter d'ailleurs que la direction nous a toujours parlé de " gains d'emplois " là où nous préférons le terme « destruction d'emplois ». « C'est habiller Pierre tout en déshabillant Paul »...

En ce qui concerne les emplois et surtout le calibrage, la CFDT fera des propositions à l'administration que nous débâterons lors du prochain groupe de travail...

Il n'est pas question pour nous d'échanger des postes dans les CPS sous forme de vacataire ou équipe de renfort contre des suppressions d'emploi sur le réseau. Ce n'est pas acceptable pour la CFDT et pour l'ensemble des OS...

LE RECRUTEMENT

La CFDT a également rappelé à l'administration ses contradictions. Les agents des CPS sont toujours recrutés pour un grand nombre sur demande de volontariat. Mais cela cache bien sûr, le fait qu'ils doivent présenter un pseudo CV afin que l'administration étudie leur « profil » ... Cela veut bien dire que la DG recherche un certain type de personnel ! D'autre part aujourd'hui, l'administration nous propose une circulaire cadre spécifique pour les CPS avec :

- « une fiche sur l'organisation du travail » qui est reconnue spécifique par la DG ,
- « une fiche sur les conditions de vie en CPS », horaires variables différents, temps partiel pas toujours acceptés, les congés avec des périodes où les agents doivent être présents.

LA TECHNICITE

Et n'oublions pas la mise en place prochaine d'une formation initiale et continue pour les agents affectés dans des CPS !!!

Pour les contrôleurs cette formation peut aller de 3 à 9 séances d'une heure trente consacrées au recouvrement amiable avec un chapitre sur les moyens de paiements !!!

Pour la catégorie C, le module prévu est de 9 séances de 27 heures chacune et qui s'articuleront autour de :

- l'environnement juridique et l'organisation du recouvrement informatisé de l'impôt,
- le cadre technique avec la présentation des fichiers « RSAR et MENSUL »,
- la présentation détaillée de l'application « REC/MEN,
- les règles de fonctionnement du contrat de mensualisation.

Pour terminer la direction leur a inventé un nom, ce sont des « conseillers » et non plus des agents ...

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse administrative

Direction : Grade : Indice :

Adresse personnelle : Code postal : Ville :

J'adhère à la CFDT à compter du : date à laquelle je verserai ma première cotisation correspondant à mon indice de traitement. Je bénéficie ainsi des services réservés aux adhérents CFDT.

J'opte pour le prélèvement automatique de ma cotisation et je joins un RIB. Je recevrai alors tous les numéros de CFDT Magazine, le mensuel de la confédération,

Date

Signature